Image not found or type unknown

flatche au passage d un feu orange

Par **Basculant24**, le **21/09/2012** à **22:29**

Bonjour ,j ai ete flatche par radar automatique au passage d un feu orange quelle sont les consequences ? Et que dit le code da la route ? Puisque vert rouge a l orange je m arrete ou je passe avant le feu rouge .Merci pour votre reponse.

Par **janus2fr**, le **22/09/2012** à **08:31**

Bonjour,
Pour le feu jaune (et non orange), le code de la route dit :

[citation]Article R412-31

Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.[/citation]

Ce n'est donc pas tout à fait comme vous le pensez : "a l orange je m arrete ou je passe avant le feu rouge"

Par **razor2**, le **24/09/2012** à **10:28**

Les radars de feu ne "flashent" pas à l'orange...

Par **janus2fr**, le **24/09/2012** à **10:34**

[citation]Les radars de feu ne "flashent" pas à l'orange...[/citation]
Plus exactement au jaune ;)

Par **Basculant24**, le **24/09/2012** à **22:40**

Bonsoir ,et merci pour votre reponse ,est-ce que je peux recuperer mes points ? Et au bout de combien de temps ? Y a t-il possibilite de demander de l indulgences ? Non recidive .et a qui peut-on s adresser pour cela ? Cordialement

Par **razor2**, le **25/09/2012** à **15:55**

Bonjour, pour les points, c'est trois ans sans autre infraction entrainant retrait de points. Ou sinon un stage de récupération qui vous coûtera dans les 250 euros...
Pour l'indulgence, pas la peine d'y compter...
Vous, êtes en probatoire?
L'amende minorée est de 90 euros...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés